La Celle Saint-Cloud

République Française

Département des Yvelines

78170

# ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024.75

## FERMETURE DU TERRAIN ENGAZONNE DE RUGBY ET DU TERRAIN D'HONNEUR SYNTHETIQUE DE FOOTBALL DU PARC OMNISPORTS L. R. DUCHESNE ET DU TERRAIN ENGAZONNE DE FOOTBALL DU STADE GUIBERT

**Du 22 au 24 NOVEMBRE 2024**

**Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

**Considérant** qu'en raison des conditions climatiques actuelles et pour des raisons de sécurité, le terrain engazonné de rugby et le terrain d'honneur synthétique de football du stade L.R. DUCHESNE ainsi que le terrain engazonné de football du stade GUIBERT, sont impraticables,

**ARRÊTE**

**Article 1er :**
L'utilisation du terrain engazonné de rugby et du terrain d'honneur synthétique de football du Parc Omnisports L.R. Duchesne, et le terrain engazonné de football du stade Guibert, sis sur la commune, est interdite à compter **du vendredi 22 et jusqu'au dimanche 24 novembre 2024 inclus**.

**Article 2 :**
La Directrice Générale des Services, la Directrice du Patrimoine bâti et toute force de police, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par les textes de loi en vigueur.

**Article 3 :**
Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L'association Rugby Cellois Chesnaysien 78
- L'association C.S. Cellois Football
- Lycées Duchesne et Corneille Pôle Tertiaire
- Collège Pasteur
- Messieurs GABIER et MAINCENT, gardiens du stade
- Madame Maryse BELOT, Directrice du Patrimoine bâti.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 22 novembre 2024.

Le Maire

MAIRIE DE LA CELLE SAINT-CLOUD ★ 78170 ★

Olivier DELAPORTE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20241122-2024-75-AR
Date de réception préfecture : 22/11/2024